

**Sonia Combe (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés post-communistes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2009, 332 p.**

**Guillaume Mouralis**

Cet ouvrage, issu d'un colloque organisé par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) à Nanterre, propose un bilan critique de l'historiographie des pays communistes européens, profondément renouvelée depuis une vingtaine d'années par l'ouverture – au moins partielle – des archives de la période soviétique.

Dans l'introduction générale, Sonia Combe retrace brièvement les grandes étapes de l'historiographie du « monde soviétique » qui a longtemps été une « histoire sans archives » (p. 8). Ce n'est qu'avec la disparition de ce monde que s'amorce une ouverture partielle, encouragée, notamment, par le précédent est-allemand (les mouvements d'opposition ayant fait du contrôle citoyen des archives de la Stasi une question de principe à partir de janvier 1990). Comme le souligne l'auteure, il serait naïf de penser qu'ouverture rime nécessairement avec progrès historiographique : ainsi, dès avant 1989, grâce à des travaux de grande qualité, l'« histoire de la répression était assez bien connue » (p. 12). *A contrario*, l'« engouement pour les fonds concernant la répression a pu donner lieu à une lecture souvent a-critique des archives » (p. 12). Plusieurs contributions de l'ouvrage insistent d'ailleurs sur ce point : les archives policières nous informent davantage sur ceux qui les produisent que sur les mécanismes de répression eux-mêmes. Ce sont des documents qui livrent avant tout « un savoir sur la société » (p. 13). On pourrait, je pense, étendre ce constat à la plupart des archives et ajouter, à la lecture de l'article de Muriel Blaive, que les archives policières nous en disent également beaucoup sur ceux qui les collectent (i. e. leurs motivations et/ou leur idée préconçue de ce qu'étaient les régimes de type soviétique). Finalement, l'attention revendiquée au « contexte de fabrication » des archives marque une volonté de « désidéologiser les débats » en privilégiant une démarche inductive et en se méfiant des questionnements *a priori* (p. 14).

L'ouvrage est divisé en trois parties de longueur inégale. La première partie, consacrée à l'accès aux archives, propose d'abord un très bref état des lieux à partir d'un questionnaire adressé à plusieurs chercheurs (Charles Kecskeméti). La situation actuelle apparaît contrastée d'un pays à l'autre. Certains États ont largement ouvert les fonds de la période communiste, comme l'Allemagne – cas à part s'il en est – dont la législation relative aux archives de RDA n'est pas dénuée d'ambiguïtés, d'autres, comme la Roumanie et, surtout, la Russie cultivent volontiers le secret et mettent des bâtons dans les roues aux chercheurs.

Ce qui frappe, c'est finalement, en la matière, une certaine « dépendance du sentier » suivi. C'est ce que montre bien l'historique détaillé des politiques et pratiques archivistiques en Union soviétique puis en Russie de 1918 à nos jours (Victoria

Prozorova-Thomas). Héritière d'une conception « patrimoniale » des archives, la Russie soviétique n'a jamais eue de politique cohérente fondée sur l'existence d'une autorité de tutelle puissante et incontestée. En attestent l'absence de véritable loi à ce sujet jusqu'en 2004 et la persistance de l'autonomie archivistique des principaux ministères, peu enclins à verser leurs fonds au *Rossarkhiv*. Par ailleurs, après une courte phase d'ouverture et de dé-classifications coïncidant avec la *Perestroïka*, la situation s'est à nouveau détériorée à partir de 1993 (re-classification partielle de documents un temps dé-classifiés). Bien qu'une législation plus libérale semble se dessiner depuis 2004, la méfiance traditionnelle des archivistes russes à l'égard des historiens paraît toujours de mise.

La deuxième partie de l'ouvrage, la plus longue, pose la question des apports historiographiques de l'ouverture – partielle – des archives dans l'espace post-communiste.

Après un tour d'horizon des *archives privées* (Bernhard H. Bayerlein et Jean-François Fayet), longtemps négligées bien que particulièrement instructives quant au fonctionnement du pouvoir et à la relation « je/nous » dans le monde socialiste (p. 68), les quatre contributions suivantes s'intéressent à la *politique étrangère des démocraties populaires* (Antoine Marès, Irina Gridan, Pierre Jardin et Maria Pasztor). À partir d'archives diverses (émanant tant des diplomaties traditionnelles que du parti et de ses organisations satellites), il paraît possible de réévaluer l'insertion des pays sous domination soviétique dans des espaces transnationaux à géométrie variable – celui du Pacte de Varsovie, bien sûr, mais aussi des ensembles plus larges. Ce qui soulève plusieurs questions relatives aux élites internationalisées, à la marge de manœuvre des démocraties populaires vis-à-vis de Moscou ou encore au processus décisionnel en matière diplomatique. Pierre Jardin note ainsi dans la RDA des années 1980 une tension entre les Affaires étrangères –disposées à des ouvertures pragmatiques en direction de l'Ouest – et la Stasi – garante de l'orthodoxie diplomatique (p. 145).

Le renouveau historiographique touche également l'étude des *relations entre État-parti et société*, comme en témoignent les articles suivants. Prenant leur distance avec une certaine vulgate « totalitaire », les travaux ici présentés refusent de séparer artificiellement les deux entités. En diversifiant les sources (données statistiques, documents audio-visuels, anecdotes, etc.), ils montrent que les sociétés étaient plus différenciées socialement et géographiquement qu'on le pensait (Paul Gradwohl, p. 161). C'est ce que révèlent l'étude de Sergueï Krasilnikov sur les groupes marginaux à l'époque stalinienne et celle de Dariusz Jarosz consacrée à l'histoire socio-politique de la viande en Pologne communiste. Celle-ci permet une réflexion novatrice sur les modes de consommation et leurs multiples enjeux : comme le souligne Andrea Pető, ils nous disent quelque chose sur le degré de conformisme à l'égard du régime ou encore sur les rapports sociaux de sexe (p. 202).

Alors que les chercheurs sont désormais plus circonspects à l'égard des archives policières, celles-ci n'en continuent pas moins, vingt ans après la chute du Mur, d'empoisonner la vie publique des anciennes démocraties populaires. C'est ce que montre bien Muriel Blaive à partir du cas tchèque : l'usage incontrôlé des archives de la sécurité d'État (StB) par les médias et un groupe d'« historiens » farouchement anticommunistes a débouché sur la mise en cause hâtive de plusieurs personnalités, de Zdena Salidarova à Milan Kundera, accusées d'avoir collaboré avec le StB. L'affaire

Kundera, en particulier, jette une lumière crue sur un usage des archives à visée dénonciatrice et vindicative, aux antipodes d'une approche respectueuse des règles les plus élémentaires de la méthode historique, à commencer par la critique externe et interne des documents (p. 224).

L'ouverture des archives a également permis, comme le note Jean-Charles Szurek, un renouvellement des objets et des questions dans un autre domaine : l'étude de *la Shoah à l'Est*. Stimulé fortement par les « conditions offertes par le débat démocratique » sur la Seconde Guerre mondiale (p. 227), ce renouveau a été incarné en Pologne par l'enquête de Krzysztof Persak et Pawel Machcewicz sur les massacres de Juifs par la population polonaise après l'invasion allemande. En se fondant sur l'exploitation de sources jusqu'alors inaccessibles (archives judiciaires des procès de collaborateurs), ils ont tenté d'éclairer le phénomène – longtemps occulté – de l'antisémitisme sous l'Occupation (p. 259). Autres aspects de ce renouveau : la réévaluation par Antonella Salomoni de la résistance juive, longtemps obliérée par l'écriture antifasciste de la Seconde Guerre mondiale et l'apport, souligné par Diane Afoumado, du témoignage de *bystanders* pour la compréhension des massacres perpétrés par les nazis en Ukraine.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage traite du rapport entre ouverture des archives et usages politiques du passé. « La production historique [ayant] perdu le poids fondamental qu'elle avait dans la construction des idéologies identitaires », ce sont désormais les usages politiques et mémoriels du passé qui rencontrent le plus d'écho dans l'opinion publique. Ainsi, si le thème de la Stasi est encore omniprésent en Allemagne, cela n'est certainement pas dû aux historiens de la RDA qui ne consacrent que 20% de leurs travaux à cet objet, mais bien plus aux médias et au cinéma (p. 272). Dans un entretien consacré aux usages savants des archives de la Stasi, Thomas Lindenberger plaide pour un changement de perspective historique : pour sortir d'une conception étroitement policière de l'archive policière (laquelle ne nous informerait que sur la police et sur son fonctionnement), il suggère de l'appréhender comme une source parmi d'autres pour écrire l'histoire sociale est-allemande des années 1970 et 1980, soit à l'époque où l'emprise de la Stasi sur la société a été la plus forte (p. 282). Quant aux trois dernières contributions, elles abordent la question des usages publics du passé communiste en Bulgarie, en Pologne et en Albanie (Mona Foscolo, Krzysztof Persak et Orgest Azizaj), mettant en lumière au passage un certain « conformisme post-communiste ».

Ainsi, cet ouvrage passionnant ouvre de nombreuses pistes de recherches et invite à réfléchir aux rapports entre histoire et archives dans notre propre société qu'il serait naïf d'opposer radicalement aux sociétés communistes. L'étude de ces dernières est finalement, pour l'historien, une invitation à la réflexivité. On peut juste regretter l'absence d'une analyse plus fine de la genèse des politiques archivistiques mises en œuvre depuis 1989, au-delà du seul cas russe. Ces politiques, en effet, ont constitué un enjeu non négligeable dans les luttes politiques et sociales des années 1990. On ne saurait, à cet égard, sous-estimer deux de leurs aspects : elles ont, d'une part, une dimension juridiquement contraignante (le fait que les archives d'État est-allemande, à l'exception des archives diplomatiques, échappent au délai de consultation trentenaire rappelle à qui voudrait l'oublier le caractère asymétrique de l'unification allemande); d'autre part, ce qu'on pourrait appeler leur effet d'optique



***Histoire@Politique. Politique, culture, société*** – Rubrique « Comptes rendus – ouvrages ».  
Mis en ligne le 20 janvier 2010, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

historiographique n'est pas négligeable – la législation relative aux archives est-allemandes favorise explicitement les recherches sur le caractère « criminel » du régime et la loi sur les archives de la Stasi accorde à la justice une priorité dans la communication des documents – les requêtes judiciaires passant avant celles des particuliers.